



Syndicat Solidaires Groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010
Paris
secretariat@solidaires-grouperatp.org

Juillet 2026

CARTE DE CIRCULATION : NOS DROITS NE SONT PAS A VENDRE !

L'ouverture à la concurrence ne doit pas servir de prétexte à démanteler nos acquis sociaux. Depuis des décennies, les agents de la RATP bénéficient d'un droit à la libre circulation. Ce droit n'est ni un privilège ni une faveur : il est le fruit de notre histoire sociale et de nos luttes. Aujourd'hui, avec l'ouverture à la concurrence, ce droit est remis en cause. Derrière les annonces de remplacement de la carte de circulation par un Passe Navigo se cache une réalité bien différente : des garanties insuffisantes, des incertitudes sur la pérennité du dispositif et une nouvelle fiscalisation qui fera une nouvelle fois payer les salarié·es.

UNE CARTE DE CIRCULATION UNIQUE POUR TOUT LE RÉSEAU FRANCILIEN

Le droit à la libre circulation doit être garanti à l'ensemble des salarié·es des transports publics franciliens. Nous revendiquons une carte de circulation unique, valable sur tout le réseau Île-de-France Mobilités, quel que soit l'exploitant : RATP, RATP Cap Île-de-France, Keolis, Transdev ou tout autre opérateur. **Nos droits ne doivent pas dépendre de l'entreprise qui exploite une ligne ou remporte un appel d'offre**

UN PASS NAVIGO PRIS EN CHARGE À 100 %

Si un Passe Navigo devait remplacer la carte actuelle, il doit être :

- entièrement financé par l'employeur ;
- sans aucune avance de frais pour les salarié·es ;
- attribué automatiquement ;
- maintenu quelles que soient les évolutions de l'organisation des transports.

Il est hors de question que les agents avancent chaque mois plusieurs dizaines d'euros pour bénéficier d'un droit qui leur appartenait déjà.



NON À LA FISCALISATION DE NOS DROITS !

Le projet prévoit que la part excédant les seuils d'exonération applicables (actuellement fixés à 75 %) soit intégrée au revenu annuel imposable, entraînant un impôt supplémentaire pour de nombreux salarié·es. Même si cela ne représente que quelques euros par mois, le principe est inacceptable. Nous refusons que les salarié·es

soient imposés sur un droit lié à leur activité professionnelle. Après avoir fragilisé notre carte de circulation, on voudrait désormais nous faire payer un impôt pour continuer à nous déplacer. C'est une nouvelle attaque contre notre pouvoir d'achat. **Solidaires RATP exige qu'aucune fiscalisation ne soit appliquée aux facilités de circulation.**

DES GARANTIES PÉRENNES

Nous refusons :

- un dispositif temporaire ;
- un droit remis en cause à chaque appel d'offres ;
- un avantage dépendant d'un changement d'employeur ;
- une remise en cause permanente de nos acquis.

Les droits des salarié·es doivent être inscrits dans un accord durable, opposable et garanti dans le temps.

LES MÊMES DROITS POUR TOUTES ET TOUS

Solidaires RATP revendique le maintien des facilités de circulation pour :

- les agents RATP ;
- les salarié·es transféré·es ;
- les retraité·es ;
- les ayants droit.

L'ouverture à la concurrence ne doit créer aucune rupture d'égalité entre les salarié·es.

LA PRIVATISATION NE DOIT PAS RIMER AVEC RÉGRESSION SOCIALE

À chaque étape de l'ouverture à la concurrence, ce sont les mêmes discours : "rien ne changera". Pourtant, ce sont toujours les salarié·es qui paient la facture. Solidaires RATP refuse que la

concurrence serve de prétexte pour réduire nos acquis, diminuer notre pouvoir d'achat et fragiliser nos droits. Nos droits doivent être harmonisés par le haut, jamais alignés par le bas.

NOS REVENDICATIONS

- ✓ Une carte de circulation unique sur tout le réseau Île-de-France Mobilités.
- ✓ Un Passe Navigo pris en charge à 100 %, sans avance des salarié·es.
- ✓ Aucune fiscalisation des facilités de circulation.
- ✓ Des droits garantis, pérennes et opposables.
- ✓ Maintien des droits pour les agents, les salarié·es transféré·es, les retraité·es et ayants droit.
- ✓ Aucun recul social lié à l'ouverture à la concurrence.

NOS DROITS NE SONT PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT !



Une dernière question se pose : pourquoi la pérennité de la carte de circulation pour tous n'a-t-elle pas été garantie dès les négociations du CST (cadre social territorialisé) à la RATP en 2020 ? L'ouverture à la concurrence était connue, voir accompagnée, depuis longtemps ...